



Challenge FAIR-PLAY

2017/2018

ARTICLE 1 : Un trophée intitulé Challenge du FAIR-PLAY est mis en compétition chaque saison pour récompenser l'équipe qui se sera le mieux distinguée au cours de la saison par sa bonne conduite et sa correction sur le terrain dans chacun des niveaux de compétition couvert par des arbitres officiels c'est-à-dire de D1 à D5 et si possible dans les autres niveaux. Par niveau de compétition une seule équipe sera récompensée.

ARTICLE 2 : Ces trophées restent la propriété des clubs. Ils sont remis lors de l'Assemblée Générale annuelle du District. Chaque équipe récompensée recevra un équipement complet aux couleurs du Club et des ballons.

ARTICLE 3 : Le classement sera établi selon le décompte suivant :

- Avertissement 1 point
- Exclusion 3 points

Par niveau de compétition, l'équipe qui a l'issue de cette dernière aura accumulé le moins de points sera déclarée vainqueur.

En cas d'égalité, les critères successifs pour désigner un vainqueur seront les suivants :

- Equipe qui aura reçu le moins d'exclusion,
- Equipe qui sera la mieux classée,
- Tirage au sort.

ARTICLE 4 : Toute équipe faisant l'objet de pénalité pour forfait ne sera plus éligible au trophée.

De même, toute équipe qui se verra retirer un ou des points en application du barème disciplinaire (Article 9 à 13.4) ne sera plus éligible au trophée.

ARTICLE 5 : La gestion de ce challenge FAIR-PLAY est réalisée par la Commission d'Ethique. Une parution à mi-saison est programmée.

ARTICLE 6 : Après parution sur le site du District de la Somme de Football, les réclamations à propos de l'application du présent règlement sont à présenter par voie officielle (recommandé, télécopie ou par voie électronique) selon les principes ainsi que les délais des règlements généraux de la FFF. En seconde et dernière instance, l'application du présent règlement relève de l'appréciation du Comité Directeur de la Somme de Football qui pourra être saisi selon les mêmes principes.